



Bureau du Comité Directeur du DISTRICT du CHER de FOOTBALL

Commission restreinte du 25 Mars 2019



Profitant de la présence dans les locaux du District, à 18 h 15, de certains membres du Bureau, le Président Marc TERMINET propose de tenir une commission restreinte afin de traiter au plus vite deux sujets urgents évoqués ci-après.

Assistent : MM APERT Jean-Marie, HERRERO Paul et JACQUET Yves

AIDE FINANCIERE APPORTEE A LA FAMILLE D'UN ARBITRE DECEDE

Suite au dramatique décès survenu en cours de match, le 24 février dernier, de Monsieur Pascal FOURNIER, arbitre officiant pour le compte de notre District, le Bureau du Comité Directeur a été saisi par la Commission de District de l'Arbitrage d'une demande d'aide en faveur de la famille du défunt.

Tenant compte de l'environnement familial constaté et des conditions particulières du déroulement des faits puisque survenus au cours d'une mission mandatée par le District, ledit Bureau décide d'attribuer une aide financière de 500 euros qui sera versée à Madame Muriel FOURNIER, veuve de l'arbitre décédé.

Information de cette décision est adressée à la Ligue Centre-Val de Loire de Football pour suite à donner à son niveau.

FINALE DE LA COUPE DU CHER DU 01 Juin 2019

L'AS ST AMAND-MONTROND, club pressenti pour accueillir cette finale, n'ayant pas répondu aux obligations imposées à la date demandée de ce jour (régularisation de sa trésorerie à l'égard de la Ligue et du District), le Bureau siégeant ne donne pas suite à la proposition faite à ce club pour recevoir les finales des Coupes Marc GUERITAT et du CHER.

L'US CHATEAUMEILLANT, second club sollicité, ayant refusé cette organisation du fait de son actuelle situation et de ses projets à très court terme, c'est donc l'AS CHAPELLOISE qui est appelée, conformément à la décision prise lors du Comité Directeur du 25/02/2019, à accueillir ces finales.

Une offre acceptée tant par le club que par la Municipalité qui s'engage à entreprendre les aménagements nécessaires pour assurer le clos et la sécurité exigés pour une telle manifestation.

Un point complet se doit d'être fait au plus vite avec toutes les parties concernées afin de permettre d'officialiser ce choix.


Fin de la réunion à 18 h 50

Le Président,



Marc TERMINET

Le Secrétaire Général,



Jean-Marie APERT